

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Je ne vois pas le rapport, monsieur le Président. Je me demande ce que vient faire la privatisation dans la fermeture de bureaux de poste. Ce sont deux choses bien différentes.

Les gens qui ont étudié cette question ont tous convenu que la Société canadienne des postes pourrait améliorer ses services et économiser en confiant certaines activités à la sous-traitance. Elle poursuivra donc cette politique.

LES INTENTIONS DE LA SOCIÉTÉ

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, si la fermeture de certains bureaux de poste n'est pas envisagée, pourquoi alors M. Villeneuve me dit-il, dans cette lettre, que la Société canadienne des postes consultera les intéressés pour leur demander quel type de service ils préfèrent en remplacement des bureaux de poste actuels? Pourquoi le gouvernement tient-il tant à fermer ces bureaux qui assurent un bon service à la population, surtout en milieu rural? Pourquoi vouloir supprimer ce service?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ferais peut-être mieux de donner un exemple de cette politique. Lundi dernier, on a fusionné deux bureaux de poste à Dunrobin, sur la rivière des Outaouais, avec l'accord enthousiaste des gens de cette localité qui jouiront désormais d'un meilleur service. Pourquoi diable le député refuserait-il que la Société des postes rationalise ses activités en procédant à la fusion de deux petits bureaux de poste, plus ou moins efficaces, en une seule entreprise plus apte à fournir un meilleur service? Pourquoi le député nous demande-t-il sans cesse d'interdire ce genre de mesures?

L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire concernant la fermeture des bureaux de postes ruraux. Le président du comité permanent de l'administration gouvernementale, un ministériel, nous a dit hier, à la réunion du comité, tenir d'assez bonne source que la Société canadienne des postes veut revenir sur sa formule de fusions et qu'elle soumettrait à nouveau son plan d'entreprise au comité. Le ministre peut-il nous affirmer que le gouvernement est disposé à revenir sur son projet de fermer des centaines de bureaux de poste ruraux? Pourrait-il dissiper la confusion qui règne à ce sujet?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, s'il y a de la confusion, c'est notamment en raison d'activités comme celle à laquelle le député a participé en fin de semaine dernière, à Devon, en compagnie de personnes ayant d'autres objectifs en vue et qui, par leurs propos excessifs sur la fermeture des bureaux de poste de Devon et de Calmar, entre autres, ont inutilement soulevé la colère et l'inquiétude des personnes concernées, alors que le député sait pertinemment qu'on ne projette rien de tel.

LES PROJETS DE FUSION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Le président de la Société canadienne des postes a

avoué devant le comité de l'administration gouvernementale qu'il prévoyait fermer des centaines de bureaux de poste dans le cadre des projets de fusions qui font partie du plan d'entreprise de la société. Le ministre peut-il affirmer qu'on veut maintenant abandonner ces projets et que le gouvernement présentera un nouveau plan directeur au nom de la société? Va-t-il user de franchise envers les Canadiens?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Bien franchement, monsieur le Président, ce que je peux affirmer c'est que le député, lorsqu'il tente d'inquiéter les gens et de leur faire peur en dénaturant les faits et en déformant les intentions, ne s'acquitte pas de la responsabilité que nous ont collectivement confiée ceux qui nous ont élus, responsabilité qui consiste à s'assurer que Postes Canada remplit sa tâche de son mieux.

● (1500)

Je le répète, les garanties qu'il réclame ne nous auraient pas permis, par exemple, de fusionner deux bureaux de poste de la banlieue d'Ottawa, alors que les personnes concernées ont bien accueilli cette annonce lundi dernier. Que le député tâche donc de se montrer plus raisonnable dans ses propositions et ses revendications.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

L'EMPLACEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT DE SURVEILLANCE DES LIBÉRÉS CONDITIONNELS À TORONTO

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle a trait à la décision de financer l'installation, dans Parkdale, à Toronto de l'établissement de surveillance des libérés conditionnels Exodus Link sans tenir compte des répercussions d'une telle initiative sur la collectivité. Le ministre sait que la décision a été prise de façon sournoise et détournée, sans aucune consultation avec la population locale. Devant l'inquiétude exprimée par la collectivité, est-ce que le ministre réexaminera sa décision devant le comité de la justice pour que les parties en cause aient la possibilité d'exprimer leur point de vue?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député sait parfaitement, j'en suis convaincu, que le marché accordé ne porte que sur les services. Il incombait au soumissionnaire de trouver un emplacement à l'intérieur des limites de la ville de Toronto, ce qui a été fait en conformité des règlements municipaux. Si cet établissement suscite des inquiétudes, il faut s'en prendre au règlement de zonage municipal. Nous n'avons pas choisi l'emplacement. Quoi qu'il en soit, en réponse aux instances du député de Parkdale—High Park, j'ai écouté les griefs de la population du secteur et j'ai réduit de 40 p. 100 le nombre de libérés devant être pris en charge par Exodus Link.